

RÈGLEMENT DES DÉPÔTS ET DE PRÉSENTATION D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET EMERGENCE 2020

1.OBJET

Le collectif Emergence, regroupant une trentaine d'acteurs du territoire marmandais, Val-de-garonnais et Nouvelle Aquitaine (Artistes professionnels reconnus, Festivals de dimension nationale, structures artistiques de création ou d'enseignement publiques et privées, Structures éducatives, Professionnels du suivi de projets jeunesse et de l'insertion professionnelle...) propose aux jeunes des Communes et Villes intégrées au périmètre de 50 kilomètres autour de Marmande * (voir plan en annexe), âgés de 15 à 35 ans, de montrer le résultat de leur création artistique abouti ou en cours.

Les dates : 5, 6 et 7 juin 2020 – au Théâtre Comœdia à Marmande.

Il s'agit de repérer, d'accompagner, de conseiller de soutenir ou de réorienter ces jeunes artistes pour les amener à développer leurs potentiels artistiques propres (en amateur ou en professionnels – peu importe). C'est tout l'intérêt. Il n'y aura pas de prix, pas de compétition

Rien n'est imposé, à personne, ce temps sera avant tout un lieu d'échange entre jeunes créateurs et professionnels et entre jeunes créateurs eux-mêmes.

Emergence s'ouvrira aussi sur l'Europe en accueillant quelques jeunes artistes européens invités.

2.MODALITÉ DE PARTICIPATION

Emergence propose aux jeunes des communes de Val de Garonne Agglomération, âgés de 15 à 35 ans, de montrer le résultat de leur création artistique abouti ou en cours.

Les participants doivent proposer au plus tard le 15 mai 2020 à minuit une présentation de leur création dans les domaines suivants :

- Le spectacle sous toutes ses formes : théâtre, musique, danse, cirque, arts de la marionnette, chanson, slam, rap...
- Les nouvelles technologies : vidéo/cinéma, son, jeux, films d'animation, installation numérique ou technologique, arts plastiques numériques ...
- Ou le mix de ces domaines
- Des créations personnelles, originales et singulières. Seul ou en groupe. interprète et auteur ou interprète uniquement.

Attention si vous déposez plus tôt vous pourrez bénéficier d'un retour permettant un nouveau dépôt avec améliorations apportées.

Vous pouvez aussi faire appel à la liste jointe pour vous faire accompagner sur la demande technique du dépôt de votre projet.

Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs, à remplir sur le site.

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

Champs à remplir :

Présentation du participant

Présentation écrite du projet (2000 signes maximum)

Présentation vidéo du projet (2 minutes maximum, MP4 ou AVI)

Autorisation parentale si nécessaire.

Accès et dépôt :

Ouverture de la plateforme pour le dépôt des œuvres : **le 15 janvier 2020**

Clôture de dépôt des oeuvres sur le portail : **le 15 mai 2020 à 23h59**

Les candidats peuvent s'inscrire sur le site <http://www.emergence-marmande.fr>

Il leur sera envoyé par retour de mail un accusé réception de leur dépôt.

Les vidéos ne seront pas modifiables après le dépôt. Les textes seront modifiables jusqu'au 15 mai 2020 à 23h59. Le dépôt de leur réalisation vaudra acceptation du présent règlement et de l'intégralité de ses articles notamment pour ce qui concerne les droits de diffusion de leur œuvre, dans le cercle restreint des organisateurs de l'évènement et lors du temps Emergence les 5, 6 et 7 juin 2020 à Marmande. Toute utilisation complémentaire sera soumise à autorisation de l'auteur.

Un comité de visionnage d'une vingtaine de personnes issues du comité d'organisation sera mis en place pour évaluer cette pertinence à participer dans de bonnes conditions.

Il n'y a pas une sélection des meilleurs projets. Par contre, pour le bien des personnes, tout projet ne semblant pas assez solide pour être montré en public sera refusé. La possibilité pour le projet refusé cette année de représenter un projet l'année d'après est ouverte.

Toutes les propositions ne seront pas retenues car l'existence d'un nombre maximum d'accueils de projets est malheureusement une réalité : entre 20 et 30 projets seront proposés sur les trois jours selon la nature des projets reçus.

Toutes les propositions feront l'objet d'une réponse personnalisée quelle que soit la décision du collectif.

Les conditions de présentation

Elles seront simples (son, lumières communs) avec quelques variantes.

Le temps de présentation les 5, 6 et 7 juin 2020

Sur le plateau ou dans les configurations multimédia le temps imparti est de 10 minutes maximum.

Propriété intellectuelle

Les participants sont tenus de respecter la législation sur la propriété intellectuelle notamment en ce qui concerne les contenus préexistants incorporés le cas échéant, à leurs vidéos (images, extraits, musique, etc.).

Il est recommandé d'utiliser des contenus libres de droit ou d'avoir obtenu l'autorisation préalable des ayants droits.

De même, il est nécessaire d'obtenir l'acceptation de diffusion pour les personnes apparaissant sur les vidéos ou, à défaut, d'utiliser la technique de «floutage» des visages filmés.

3. APPORTS AUX PARTICIPANTS

Un et des regards de professionnels : artistes, associations, développement personnel, accompagnement des projets jeunesse, services de collectivités, ... prêts à donner de leur temps pour suivre une histoire qui commence ou déjà en cours et qui se cherche.

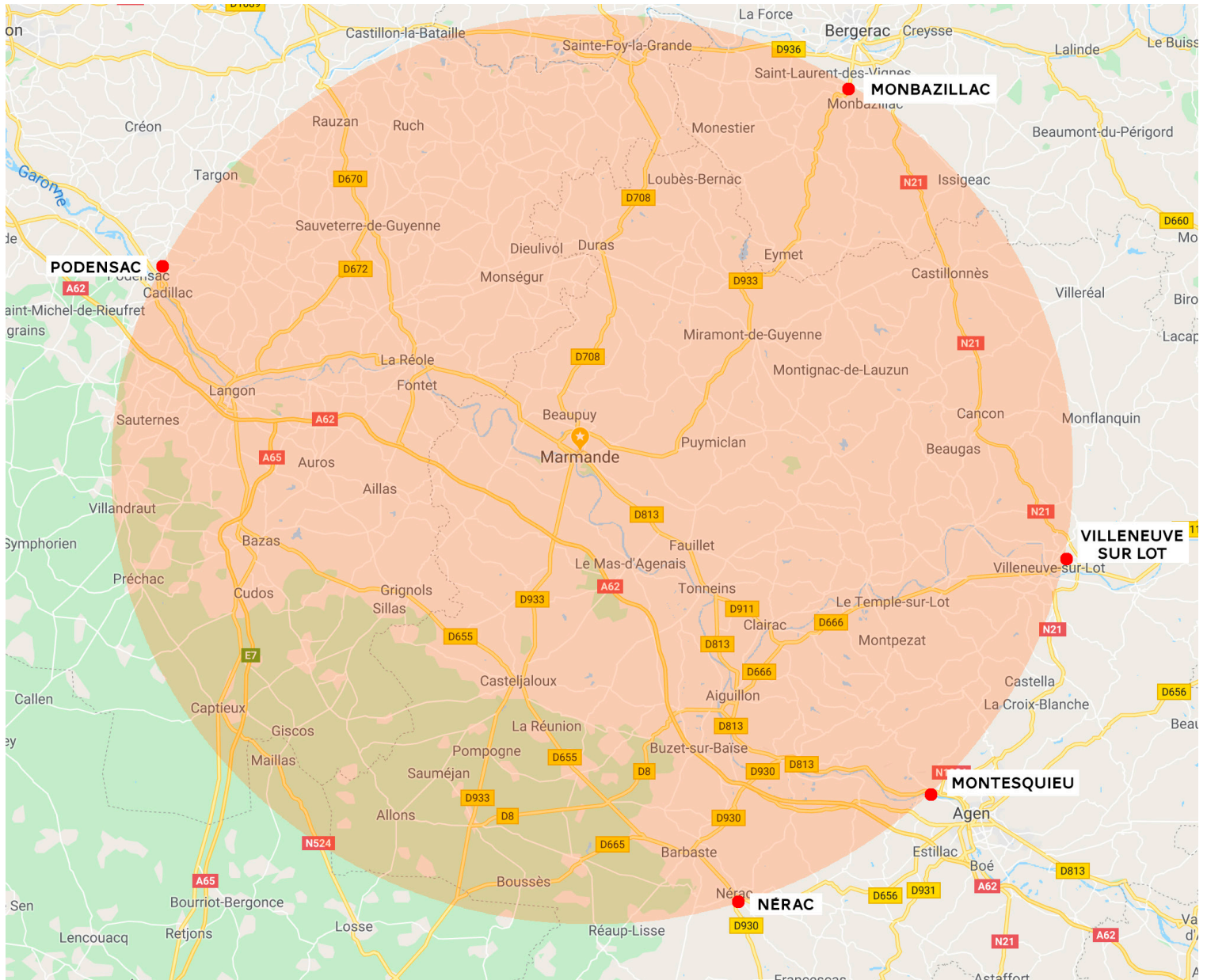
Emergence s'ouvrira aussi sur l'Europe en accueillant quelques jeunes artistes européens.

Il n'y a pas de prix mais la présence de professionnels de chacun de ces arts, des métiers du son ou de l'image, de l'accompagnement de jeunes - dans la salle.

Les artistes et les professionnels des enseignements artistiques, techniques, institutions, festivals, ... présents lors de ce week-end Emergence, s'engagent à suivre une partie des jeunes artistes rencontrés.

Cet accompagnement, en fonction de la réalité des candidatures et des projets, sera donné sous forme de conseils, de mise en relation avec le milieu professionnel, de stages de formation, de temps de création accompagnée.

ZONE DE PARTICIPATION À ÉMERGENCE 2020



Liste des communes frontières formant le cercle :

- Nord : Monbazillac,
- Ouest : Podensac,
- Sud : Nérac,
- Sud - Est : Montesquieu
- Est : Villeneuve sur Lot